**CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME-35E SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)**

**DECLARATION DU BURKINA FASO A L’OCCASION DE L’EXAMEN DU RAPPORT DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINEE**

*21 Janvier 2020*

*Prononcée par :* ***PIME GERMAIN ZONG-NABA***

**Merci Madame la Présidente,**

Le Burkina Faso souhaite la fraternelle bienvenue à la délégation de la République de Guinée et la félicite pour la présentation de son troisième rapport national.

Le Burkina Faso salue les efforts déployés par la Guinée en vue de donner effet aux recommandations qu’elle a acceptées lors du second cycle en 2015.

Le Burkina Faso se réjouit, en particulier de l’abolition en 2016 par la Guinée de la peine de mort dans son Code pénal et dans son Code militaire ainsi que de l’adoption du Plan stratégique national de l’abandon des mutilations génitales féminines pour la période 2019-2023.

Le Burkina Faso encourage la Guinée à poursuivre ces réformes afin de relever les défis en matière de promotion et de protection des droits de l’homme qui persistent dans le pays.

À cet égard et dans un esprit constructif, le Burkina Faso lui recommande :

1. d’organiser des campagnes d’éducation et de sensibilisation des communautés sur les conséquences néfastes des mutilations génitales féminines et autres pratiques traditionnelles préjudiciables ;
2. d’abroger l’article 73 de la loi No L/94/019/CTRN, afin de dépénaliser la migration irrégulière et d’interdire la détention des enfants demandeurs d’asile, réfugiés et migrants.

Pour terminer, nous souhaitons à la Guinée un examen couronné de succès.

**Je vous remercie Madame la Présidente.**